

Référence	<p>L'an deux mil vingt et un, le six du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement à huis clos afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, et au sein de la nouvelle salle polyvalente, pendant le temps des travaux du Centre-ville, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Excusée :</u></p> <p>Isabelle DESCAMPS, qui donne pouvoir à Aimé DUQUENNE.</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance :</u></p> <p>Mélanie DAZIN-DESLANDES</p> <p><b>DÉLIBÉRATION N°2021-06 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021</b></p>
2021/06	
Objet de la délibération	
Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2021	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 15 Présents : 14 Qui ont pris part au vote : 15	
Date de la convocation	
29 mars 2021	
Vote	
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	
Date d'affichage	
13 avril 2021	
Date de notification ou de publication	
13 avril 2021	
Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le 13 avril 2021	

Monsieur le Maire propose à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal ci-après :

#### Introduction :

#### **Monsieur le Maire prend la parole :**

« Bonsoir à tous ! Il est 18h00, nous allons pouvoir débiter la séance. Je vous rappelle, comme habituellement que le Conseil est diffusé en direct sur la page Facebook de notre Commune. Et une nouvelle fois, nous nous réunissons à huis clos bien évidemment pour limiter la propagation du virus.

Je vais commencer par faire l'appel (**Chaque conseiller présent répond distinctement « présent(e) » à voix haute**). Il manque à l'appel Audrey VANHERSECKE. Sabrina WATRELOT est absente, mais elle donne pouvoir à Alexia GAILLET.

J'ai besoin, pour m'assister, de nommer un ou une secrétaire de séance. Y a-t-il des volontaires ? (**Madame DAZIN lève la main**) Mélanie ! Mélanie DAZIN est donc nommée secrétaire de séance. Merci Mélanie.

Nous allons débiter l'ordre du jour.

**Délibération 2021-01 :** Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour avec une délibération en Administration Générale : l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020.

Avez-vous des remarques à formuler ou des modifications à apporter à ce procès-verbal. Non ? Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées. La délibération est donc approuvée à la majorité.

**Délibération 2021-02 :** Nous allons passer au point deux, qui porte sur l'adhésion au groupement de commandes du CDG59 relatif à la restauration et à la reliure des documents administratifs et des registres de l'Etat civil. Pour vous résumer le contexte, les Collectivités et Etablissements Publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil Municipal, les Arrêtés et Décisions du Maire ainsi que les registres d'Etat-Civil. Par ailleurs, certains documents d'archives essentiels tant d'un point de vue historique que juridique pour la collectivité peuvent nécessiter des opérations de restauration. Les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire pour toutes les communes. Pour éviter à chaque Collectivité de mener sa propre consultation, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a décidé de constituer un groupement de commandes dont les objets sont : la réalisation de reliures administratives cousues de registres ; la restauration de documents d'archives et/ou de registres anciens ; la fourniture de papier permanent ; et éventuellement, la réalisation d'opérations de numérisation de documents d'archives. La convention désigne le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord comme coordinateur. Il sera chargé de procéder à l'organisation de la procédure, du choix des titulaires du marché de prestation de service. Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Non ? Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention en procédant au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées. La délibération est donc approuvée à la majorité.

**Délibération 2021-03 :** Notre troisième point à l'ordre du jour concerne les centres de loisirs et mercredis récréatifs, et plus particulièrement la mutualisation avec la commune de Bouvines. Lors de notre Conseil du 6 octobre 2020, nous avons délibéré sur le fait de s'engager avec la ville de Bouvines sur un travail collectif afin d'organiser des centres de loisirs communs. Nous avons signé une convention approuvée par les deux conseils municipaux afin de permettre à la ville de Gruson d'accueillir dans un premier temps les enfants de Bouvines au sein de nos structures. Cette démarche était temporaire. Je vous propose aujourd'hui de signer la convention de mutualisation entre nos deux communes ; cette convention va permettre d'organiser les centres aérés de février, avril, été, automne, et les mercredis récréatifs. Depuis la dernière signature de la convention, un travail a été mené conjointement avec les équipes municipales des deux communes. A ce titre, je souhaite remercier les personnes qui se sont investies dans ce partenariat avec les différentes contraintes propres à chaque village. Ceci a permis de trouver un accord sur le fonctionnement et également sur les tarifs. Mélanie, avons-nous des choses à ajouter ? Non. J'attends donc vos questions.

**Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, prend la parole :**

« La convention a une durée ? ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« La convention a une durée de trois ans. Nous sommes partis pour l'instant pour trois ans et si tout va bien, nous poursuivrons bien entendu ».

**Monsieur MASQUELIER, Deuxième Adjoint, prend la parole :**

« Le lieu des centres aérés, c'est bien février et Pâques à Bouvines, et les mercredis récréatifs ; et les centres d'été et de Toussaint à Gruson ? ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Exactement. Nous avons une semaine en février, une semaine en avril, et les mercredis récréatifs à Bouvines ; et quatre semaines en été et deux semaines en octobre chez nous à Gruson. Et toute la journée les mercredis récréatifs à Bouvines ».

**Monsieur MASQUELIER, Deuxième Adjoint, reprend la parole :**

« Et donc tout ce qui concerne les repas ? ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Les repas seront organisés sur les deux lieux d'accueils ».

**Monsieur MASQUELIER, Deuxième Adjoint, reprend la parole :**

« Donc à Bouvines, lorsque les accueils se déroulent à Bouvines ; et à Gruson, lorsque les accueils se passent à Gruson ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Sauf pour les mercredis récréatifs, car ils se feront toujours à Bouvines. Mais effectivement, lorsque les centres aérés se feront à Bouvines, la cantine aura lieu à Bouvines ; et quand cela se passe chez nous, ça sera notre cantine. Avez-vous d'autres questions sur le centre aéré ? Non, je vous propose de passer au vote pour la signature de cette convention. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées. La délibération est donc approuvée à la majorité.

**Délibération 2021-04 :** La délibération n°4 porte sur les tarifs de ces centres. Aujourd'hui, nous allons nous prononcer uniquement sur les tarifs des centres de loisirs. Les tarifs des mercredis récréatifs seront à valider dans un second temps. Pour rappel, le prochain centre aéré se fera en février à Bouvines, du 22 au 26 février, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Une prestation de garderie sera proposée : une séance le matin de 7h30 à 9h00 et une séance le soir de 17h00 à 18h30. Suite au travail sur la tarification, nous nous sommes mis d'accord sur un tarif commun. Nous avons découpé les tarifs en cinq tranches, ce qui nous permet de bénéficier des subventions des Caisses d'Allocations Familiales. Vous avez tous reçu les tarifs que je vais vous énumérer. Première tranche de 0 à 700 : 12,80 € par semaine (les tarifs énoncés sont applicables pour les grusonnois et les bouvinois, ainsi que pour les grands-parents résidents dans l'une des deux communes et pour les enfants scolarisés dans l'une des trois écoles des deux villages). La deuxième tranche de 701 à 950 : 22,40 € ; la troisième tranche de 951 à 1200 : 32,00 € ; la quatrième tranche de 1201 à 1400 : 41,60 € ; et la dernière tranche de plus de 1401 : 49,60 €. Pour être complet, tout ce qui concerne les tarifs garderie et cantine, nous allons garder notre propre tarif, selon les communes. Avez-vous des questions ou des réflexions sur ces nouveaux tarifs ? Nous n'avons pas les mêmes tarifs du côté à Gruson et à Bouvines. Nous avons donc fait de notre côté un effort car les tarifs ont été baissés : pour la tranche la plus élevée notamment, il y a une diminution de 9 euros par semaine environ. Et du côté de Bouvines, ils ont eu une augmentation d'environ neuf euros également. C'est un bon compromis ».

**Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal de l'opposition, prend la parole :**

« Oui j'ai une question. Il n'y a pas de tarifs pour les extérieurs ? ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Oui. Alors pour les extérieurs, nous avons également travaillé sur le quotient familial mais avec une augmentation de 40%. Avez-vous d'autres questions ou des réflexions ? ».

**Monsieur MASQUELIER, Deuxième Adjoint, prend la parole :**

« Sur le centre aéré, l'été dernier, il y avait déjà les bouvinois qui étaient là, sans parler des tarifs, mais en terme de nombre ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Oui en effet, les enfants bouvinois étaient déjà accueillis et le tarif était celui de Gruson ».

**Monsieur SIMOENS, Quatrième Adjoint, prend la parole :**

« Où en sommes-nous du recrutement du coordinateur ? ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Le recrutement est fait, nous avons recruté une personne. Mélanie va vous expliquer. Mélanie, combien de candidats avons-nous reçus ? ».

**Madame DAZIN, Première Adjointe, prend la parole :**

« Alors, nous avons reçu à Bouvines quatre candidats. Nous avons retenu la candidature pour le poste de coordinateur, une coordinatrice, qui commencera le 1<sup>er</sup> février, mais qui a déjà commencé à prendre contact avec des animateurs pour constituer son équipe pour les prochains centres ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Voilà, notre coordinatrice est embauchée à partir du 1<sup>er</sup> février, toute l'année, à mi-temps ».

**Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal de l'opposition, reprend la parole :**

« A mi-temps, mais quand c'est le centre, ce n'est pas à mi-temps ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Oui, son mi-temps est lissé sur l'année. Elle sera présente toute l'année, avec des pics d'activités sur les périodes de centres et une présence permanente sur les mercredis récréatifs ».

**Madame DAZIN, Première Adjointe, reprend la parole :**

« C'est Bouvines qui a embauché directement cette personne ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Oui elle dépend de Bouvines. Elle sera directrice de tous les centres : février, avril, juillet et octobre ».

**Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal de l'opposition, reprend la parole :**

« Avec une présence complète lorsqu'il y aura les centres ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Exactement, elle sera à 100% pendant les périodes de centres aérés ».

**Madame DAZIN, Première Adjointe, reprend la parole :**

« Pour qu'il y est une cohésion sur le projet, cela nous a semblé évident que ce soit une seule et même personne qui s'occupe de gérer tous les centres à l'année et les mercredis récréatifs. Elle sera aussi une personne référente pour les parents, pour les enfants ».

**Monsieur TISON, Conseiller Municipal, prend la parole :**

« Pour les animateurs c'est la même chose ? J'imagine qu'il y a des contrats plus longs pour les mercredis récréatifs mais est-ce que c'est la même équipe que pour les semaines complètes sur le reste des centres ? ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« C'est particulier, la Directrice recrutera ses animateurs par centre et ses animateurs pour les mercredis récréatifs, donc ça pourra être des personnes différentes ».

**Monsieur SIMOENS, Quatrième Adjoint, reprend la parole :**

« Moi je voulais préciser que ça n'aura pas de surcoût pour la commune, le fait d'embaucher quelqu'un à mi-temps, bien au contraire puisque malgré la baisse de la semaine de centres, par exemple la plus grande des tranches, et d'après le budget que nous avons constitué, il semblerait que la perte entre guillemets sera moins importante pour la commune malgré cette embauche ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Le fait d'avoir mutualisé, on va faire un peu d'économie ; ça coûtera toujours mais nous aurons une dépense moins importante ».

**Monsieur MASQUELIER, Deuxième Adjoint, prend la parole :**

« En fait la coordinatrice c'est un peu une annualisation du temps de travail, ce n'est pas un vrai mi-temps ».

**Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal de l'opposition, reprend la parole :**

« Oui c'est ce que je disais, c'est une annualisation, il y a des moments elle travaillera moins, et à des moments elle va travailler plus ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Oui, il faut se dire qu'au mois de juillet, elle sera à temps plein ».

**Monsieur MASQUELIER, Deuxième Adjoint, prend la parole :**

« Et au mois d'août, elle ne travaillera pas du tout ».

**(Coupe de la retransmission sur Facebook. Mélanie DAZIN règle le problème).**

**Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal de l'opposition, reprend la parole :**

« Vous avez recruté quoi comme profil ? ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Un BAFD forcément, un profil de direction. Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet des tarifs ? Non. Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées. La délibération est donc approuvée à la majorité.

**Délibération 2021-05 :** Je vous propose de passer au dernier point inscrit à l'ordre du jour de notre conseil. Celui-ci concerne l'adhésion aux services de prévention du PSST, qui est l'abréviation de pôle santé et sécurité au Travail du Centre de Gestion du Nord. Nous sommes chargés de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de nos agents. Pour faire face à ces obligations, les employeurs publics peuvent faire appel à l'assistance des centres de gestion qui peuvent créer des services de médecine préventive ou des services de prévention des risques professionnels. Ces services ont pour objectifs de permettre aux employeurs territoriaux de satisfaire à leurs obligations. Pour ce faire, ils ont vocation à mener toutes actions portant sur la surveillance médicale des agents, des actions de prévention et d'évaluation des risques professionnels, le maintien dans l'emploi et le reclassement des agents, l'amélioration des conditions de travail et enfin l'application des règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel. Cette convention a pour objet de déterminer les conditions de mise à disposition des services de prévention proposés par le Centre de Gestion. Nous pouvons adhérer sur tout ou une partie des services proposés par le centre de gestion. Nous avons décidé d'adhérer à l'ensemble de ces services et de procéder à une tacite reconduction de la convention, ce qui nous permettra de ne pas délibérer à chaque fois. Vous avez tous reçu la convention en question. Je ne sais pas si vous avez des questions sur cette convention ? Elle est faite pour protéger nos employés. S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées. La délibération est donc approuvée à la majorité.

Très bien. Je vous remercie. Il est 18h18, notre Conseil est terminé. N'oubliez pas de prendre les attestations que nous vous avons préparées. Le prochain Conseil aura sûrement lieu fin mars. Je vous souhaite une bonne soirée ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, **approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN

